



## L'adaptation du logement

*Des aménagements intérieurs peuvent permettre à la personne âgée en perte d'autonomie de mieux vivre dans un environnement sécurisé et de rester le plus longtemps possible chez elle.*

*En quoi consiste l'adaptation du logement, pièce par pièce*

*Les aménagements intérieurs :*

*La salle de bains :*

*Baignoire :*

- fixation d'un siège de bain éventuellement pivotant,*
- tapis adhésif anti-chute,*
- barres d'appui*

*Douche :*

- siège fixé ou non au mur, pivotant ou escamotable,*
- tapis adhésif anti-chute,*



### *Lavabo :*

- robinet levier

### *Au sol :*

- linoléum

### *les w.c. :*

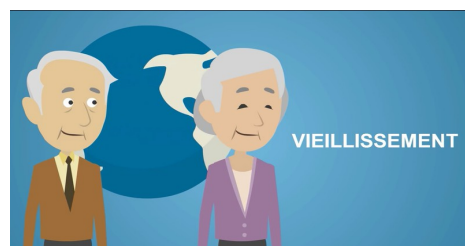
- rehausseur ou cadre de toilettes,
- barres d'appui,
- porte s'ouvrant sur l'extérieur

### *La chambre à coucher :*

- lit médicalisé et chaise de toilette (percée)
- desserte à roulettes (repas)

### *La cuisine :*

- siège stable,
- robinet levier pour l'évier



### *La salle de séjour :*

- fauteuil surélevé ou fauteuil mécanique

## L'escalier :

- rampe
- siège élévateur ou monte escalier si nécessaire

Dans toutes les pièces, il est important **d'écarter les tapis**, qui sont souvent à l'origine de chutes ou de glissades.

## Les équipements :

Des équipements adaptés peuvent améliorer et sécuriser le quotidien de la personne âgée :

- un **téléphone à grosse touches** avec pré-enregistrement des numéros des enfants ou des voisins et amis et des urgences,
- une **pince télescopique** permettant de ramasser les objets tombés à terre,
- un **déambulateur à roulettes**
- une **horloge murale à gros chiffres**
- une **téléalarme**



## *Les travaux de transformation*

*La perte d'autonomie peut nécessiter des travaux plus conséquents, comme l'installation d'une chambre au rez-de-chaussée, le remplacement de la baignoire par une douche avec un siphon de sol ou l'élargissement de l'encadrement des portes si la personne est obligée de se déplacer en fauteuil roulant.*

*Une information sera faite prochainement sur les aides financières possibles*